

**Madame Huguette TIEGNA**  
**Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Lot**  
Membre de la Commission des Affaires économiques  
Vice-Présidente de l'OPECST  
126, Rue de l'Université, 75007 Paris

**Madame Barbara Pompili**  
**Ministre de la transition écologique**  
Hôtel de Roquelaure  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

A Paris, le 25/08/2020

**Objet : Le statut des barrages hydroélectriques et le système concessionnaire français**

Madame la ministre,

Avec mes collègues parlementaires nous souhaitons vous interpellier au sujet du statut des barrages hydroélectriques français. Comme vous le savez, la France, contrairement à de nombreux pays, a fait le choix du régime concessif pour l'hydroélectricité de puissance supérieure à 4,5 MW. Par conséquent, le droit communautaire oblige à la mise en concurrence des concessions échues.

Certaines concessions sont échues ou vont bientôt le devenir, mettant le concessionnaire, notamment EDF hydro mais aussi d'autres entreprises françaises, dans une situation d'incertitude juridique problématique. Cette incertitude quant à l'avenir se traduit par un report d'investissements pourtant nécessaires sur des sites qui présentent de forts enjeux locaux ou nationaux, partout en France, dans les massifs alpins ou pyrénéens mais aussi comme Cajarc, Bort-les-Orgues ou la Truyère.

Déjà, en 2013, la Cour des comptes rappelait l'État à ses obligations et lui demandait ce qu'il comptait faire pour répondre à ce problème qui lui coûte plusieurs centaines de millions d'euros par an en pertes de recettes fiscales. Le gouvernement précédent n'avait pas voulu se pencher sur la question.

Pourtant, la protection de ces sites doit être une priorité en raison de l'impact de ceux-ci sur la gestion de l'eau et des divers multi-usages dont ils font l'objet. Les enjeux sont forts, la protection de l'environnement, la préservation du tourisme des territoires concernés, la protection contre les effets du réchauffement climatique.

Il paraît incongru, alors que la France cherche à rééquilibrer son mix énergétique et que l'hydroélectricité est la première de nos énergies renouvelables, de laisser planer cette

incertitude juridique et de se priver de ces investissements verts, que ce soit par la mise en concurrence des renouvellements de concessions, la prorogation sans visibilité ou la perspective évoquée du transfert de propriété à une structure publique dédiée.

**Une des solutions possibles est la création d'une régie 100% publique reprenant les concessions des barrages EDF. Cette évolution reconnue par la Commission européenne comme compatible avec le droit européen est-elle travaillée par votre ministère et l'Agence des Participations de l'Etat ?**

**Le projet Hercule présenté par le Président - directeur général d'EDF est-il compatible avec cette solution ? Cette volonté de restructurer les actifs d'EDF est-elle toujours d'actualité ? Elle doit en tous cas nous permettre de mener cette réflexion jusqu'au bout.**

A l'heure où nous sommes engagés sur le terrain de la transition écologique, notamment dans le cadre de la relance verte, nous devons protéger cette précieuse ressource qu'est l'eau et permettre une gestion sereine de cette dernière. Les nombreux services rendus par celle-ci sont trop importants pour ne pas être préservés par un cadre juridique protecteur.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

**Signataires :**

- Huguette Tiegna, députée du Lot ;
- François de Rigny, député de Loire-Atlantique ;
- Olivier Damaisin, député du Lot-et-Garonne ;
- Jacqueline Dubois, députée de Dordogne ;
- Marie-Christine Verdier-Jouclas, députée du Tarn ;
- Stéphane Mazars, député de l'Aveyron ;
- Anne Blanc, députée de l'Aveyron ;
- Danielle Brulebois, députée du Jura ;
- Cécile Rilhac, député de Val-d'Oise ;
- Jean-Michel Mis, député de la Loire ;
- Pierre Cabaré, député de Haute-Garonne ;
- Monique Iborra, députée de Haute-Garonne.
- Nathalie Sarles, députée de la Loire ;
- Périne Goulet, députée de Nièvre ;
- Anne Laure Cattelot, députée du Nord ;

- Jean Marc Zulezi, député du Bouches-du-Rhône ;
- Denis Maseglia, député du Maine-et-Loire ;
- Nicole Trisse, députée de Moselle ;
- Christine Hennion, députée des Hauts-de-Seine ;
- Martine Leguille-Balloy, députée de Vendée ;
- Jean Luc Fugit, député du Rhône ;
- Sylvie Charrière, députée de Seine-Saint-Denis ;
- Stéphanie Kerbarh, députée de Seine-Maritime ;
- Daniel Hérin, députée de l'Aude ;
- Jean-Charles Colas-Roy, député de l'Isère ;
- Mireille Robert, députée de l'Aude ;
- Laurence Maillard-Méhaignerie, députée d'Ille-et-Vilaine,
- Pascale Fontenel-Personne, députée de la Sarthe ;
- Stéphane Buchou, député de Vendée ;
- Pierre Vanteau, député de la Haute-Vienne ;
- Marc Delatte, député de l'Aisne ;
- Elisabeth Toutu Picard, députée de la Haute-Garonne ;
- Rémy Rébeyrotte, député de Saône-et-Loire ;
- Françoise Dumas, députée du Gard ;
- Véronique Riotton, députée de la Haute-Savoie ;
- Beatrice Piron, députée des Yvelines ;
- Loic Kervran, député du Cher ;
- Michèle Peyron, députée de Seine-et-Marne ;
- Anne Brugnera, députée du Rhône ;
- Nathalia Pouzyreff, députée des Yvelines ;
- François Cormier-Bouligeon, député du Cher ;
- Aurore Bergé, députée des Yvelines ;
- Monica Michel, députée des Bouches-du-Rhône ;
- Michel Delpon, député de Dordogne ;
- Jacques Marilossian, député des Hauts-de-Seine ;
- Fadilha Khattabi, députée du Côte-d'Or.

Paris : 126, Rue de l'Université, 75007 Paris – 01.40.63.75.65 – 06.73.35.72.17

Circonscription : 2, Rue Caviale, 46100 Figeac – 06.42.41.50.85

[huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr](mailto:huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr)